



REGLEMENT INTERIEUR ROLLER DERBY DUNKERQUOIS Saison 2017/2018

Article 1 : Présentation de l'association

Roller Derby Dunkerquois est une association de type loi 1901 à but non lucratif, créée en avril 2014, et définie lors de l'assemblée constituante du 1^{er} avril 2014 (statuts modifiés par l'AG du 04.07.2016).

Elle a pour but le développement et la pratique du roller derby sur l'agglomération dunkerquoise par la formation d'une équipe féminine et masculine.

Date de publication au Journal Officiel : 19/04/2014

Les valeurs essentielles de notre association sont : l'esprit d'équipe, la bonne entente et l'assiduité aux entraînements. L'objectif principal est de réaliser des matchs de roller derby.

Article 2 : Affiliation à la FFRS

L'association est affiliée à la Fédération Française de Roller Sports, ce qui permet de profiter d'une assurance qui couvre les dommages corporels et de pouvoir organiser des matchs.

Article 3 : Conditions d'intégration

Toute personne peut prétendre intégrer l'association, sous réserve d'obtenir sa majorité dans le cours de la saison.

Pour cela, il lui suffit de :

- Remplir le bulletin d'inscription,
- Accepter le règlement intérieur de l'association,
- Payer la cotisation annuelle, et
- Fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du roller derby en compétition datant de moins de 3 mois à la date de son adhésion

Le non-respect de cette clause peut être un motif de non adhésion à l'association en qualité de joueur(se).

Les membres de l'association ne pratiquant pas le roller ne sont pas tenus de fournir ce certificat.

Article 4 : Cotisation

La cotisation est à régler par espèces ou par chèque bancaire à l'ordre de Roller Derby Dunkerquois.

Pour les cotisations d'un montant supérieur ou égal à 60 €, le règlement en deux versements est accepté.

Toute cotisation est due à l'issue des 2 séances d'essai soit impérativement lors de la 3ème venue du membre.

La cotisation est valable pour toute la durée de la saison sportive en cours.

Pour les joueur(se)s adhérant en cours d'année (à compter du 15.02), tenant compte du temps restant à pratiquer, la cotisation est d'un montant inférieur.

La cotisation ne peut pas être remboursée sauf cas exceptionnel, qui sera étudié par le Conseil d'Administration.

- Joueurs prenant une licence au sein de l'association Roller Derby Dunkerquois

Pour l'année 2017/2018, le montant de la cotisation :

- pour un nouvel adhérent est fixé à 75 Euros comprenant un t-shirt, un badge et un sticker de l'équipe masculine ou féminine.
- Pour un renouvellement est fixé à 60 Euros

A compter du 15.02, la cotisation est ramenée à 15 € (hors fourniture) à laquelle s'ajoute le montant de la licence FFRS.

Cette cotisation comprend une assurance personnelle couvrant les incidents éventuels ainsi que les besoins de fonctionnement et de promotion de l'association.

- Joueur(se)s ayant déjà une licence dans une autre association de roller derby.

Pour l'année 2017/2018, le montant de la cotisation est fixé à 25 Euros

Il est demandé de fournir une photocopie de la licence en cours.

- Tout autre membre de l'association ne se destinant pas à chausser les patins tel que les NSO.

Pour l'année 2017/2018, le montant de la cotisation est fixé à 10 Euros.

Article 5 : Entraînement

- Jours et heures d'entraînements

Les jours et horaires des entraînements sont définis par le bureau.

Ils sont fixés aux :

- Jeudi 18h/19h30 au gymnase du Lycée de l'Europe,
- Samedi 16h/18h au gymnase du Lycée de l'Europe.
- Dimanche 18h/20h au gymnase du Lycée de l'Europe,

Ces jours étant essentiellement dus à l'attribution gratuite d'une salle de sport par une commune, les jours et horaires d'entraînements pourront à tout moment changer suivant la mise à disposition d'une salle de sport par une commune. Ainsi il y aura lieu de considérer ces nouveaux jours et heures comme entraînements en lieu et place de ceux jusqu'alors définis.

- Ponctualité

L'adhérent s'engage à être ponctuel et à faire en sorte d'être sur la piste, en tenue, à l'heure où l'entraînement commence.

En cas de retard, l'adhérent s'engage à réaliser un échauffement off-skate et on-skate hors de la piste afin de ne pas interrompre l'exercice en cours.

- Matériel

L'adhérent s'engage à avoir tout le matériel pour participer aux entraînements.

La tenue complète comprend :

- Tenue de sport + Baskets,
- Casque de type coquille obligatoire,
- Protège-poignets, coudières, genouillères adaptées à la pratique du roller derby,
- Roller de type quad en bon état,
- Protège-dents obligatoire. Sans possession de celui-ci tout exercice de contact ne sera pas autorisé.

L'association peut prêter dans la mesure du possible un équipement lors des deux séances d'essai.

La personne qui en bénéficie se porte responsable du matériel et s'engage à la restituer en bon état.

Lors des entraînements, la tenue vestimentaire sportive est libre, mais pour les matchs la tenue officielle de l'équipe est obligatoire.

Chaque joueur(se) choisit un nom de derby qui ne soit pas déjà attribué au niveau international, ainsi qu'un numéro en vérifiant sa disponibilité au sein de l'équipe.

Chaque adhérent doit connaître les règles du roller derby. Les règles peuvent être fournies par l'association.

- Coachs

L'adhérent s'engage à écouter, à faire et à suivre tout ce que dira le coach ou, coach remplaçant, durant les séances et ceci sans discuter sur les instructions données.

Quand le coach parle, il est demandé à l'adhérent de faire silence.

Les coachs remplaçants sont choisis par le Conseil d'Administration.

Le coach peut s'aider des arbitres pour encadrer et former les joueur(se)s.

Tous les membres sont tenus de les respecter et d'appliquer leurs consignes. Toutefois ceux-ci sont ouverts aux remarques de tout membre de l'association, elles leur seront soumises lors des débriefings en fin d'entraînement.

Si un adhérent ne se sent pas en condition pour s'engager à respecter ces points, il pourra quitter lui-même l'entraînement ou être invité à le faire et discuter de son comportement en fin d'entraînement.

- Equipes

L'adhérent s'engage à respecter la composition des équipes établie par le coach titulaire selon plusieurs critères :

- Niveau de patinage
- Niveau de connaissance théorique
- Comportement
- Ambition de l'adhérent (loisir ou compétition)

- Assiduité

L'adhérent s'engage à être présent à au moins un entraînement par semaine sur deux.

L'adhérent s'engage à indiquer sur [l'application prévue à cet effet \(rollerderbydunkerquois.fr/planningEntraînement/index.php\)](http://rollerderbydunkerquois.fr/planningEntraînement/index.php) sa présence et/ou absence aux entraînements et au plus tard **48h avant l'entraînement**, et cela afin que le coach puisse adapter le contenu de l'entraînement au nombre et au niveau des participants.

En cas d'absence de dernière minute et sauf imprévu, il est demandé de prévenir au plus tôt le coach présent.

L'adhérent s'engage à terminer les exercices en cours, même si ces derniers s'avèrent être difficiles et lui demandent beaucoup d'effort.

En accord avec le coach, l'adhérent peut adapter le rythme des exercices à leur forme du moment.

En cas de blessure ou d'arrêt prolongé, dans la mesure du possible (selon l'état physique de l'adhérent), il est demandé de participer à la vie associative du club roller derby dunkerquois par le coaching, arbitrage NSO, merchandising ou autre en cas de match...

- Visite

Des visites sont autorisées durant les entraînements dans la limite du raisonnable. Cependant il est demandé aux joueur(se)s de rappeler à leur visiteur de rester à une distance minimale de sécurité de 3m du track et de ne pas déranger l'entraînement en cours.

Article 6 : Participation des membres

- Vie associative

L'adhérent se tient régulièrement informé des actualités de l'association (entraînement, réunions, assemblée générale, événements...) notamment par la page facebook, par email rollerderbydunkerquois@gmail.com ou par téléphone auprès de ses membres.

Il s'engage à fournir ses coordonnées et à les redonner en cas de changement pour rester joignable.

Pour une bonne organisation des activités de l'association, chaque membre est fortement invité à être actif en son sein par la participation aux actions de promotion mises en place par l'association (matchs, démonstrations, participations aux salons, opérations diverses...)

L'adhérent s'engage à contribuer à la bonne entente au sein de l'équipe et de l'association, que ce soit sur le terrain ou dans la vie associative. Si l'adhérent adopte un comportement

conflictuel, il pourra se voir radier de l'association au cours d'une assemblée générale extraordinaire.

- Matches, évènements, rencontres amicales et manifestations diverses

L'adhérent recevra un calendrier prévisionnel des évènements de la saison 2017/2018 à raison d'un évènement mensuel environ.

L'adhérent s'engage à indiquer sa présence au minimum 3 semaines avant la date effective de la manifestation.

L'adhérent s'engage à respecter les choix du coach ou du Conseil d'administration lorsqu'une sélection doit être faite parmi les adhérents pour assurer les évènements.

- Comportement et conflits/soucis

Durant l'entraînement, l'adhérent s'engage à se consacrer exclusivement à celui-ci.

Chaque joueur(se) et arbitre doit être respectueux envers ses partenaires et adversaires. Le fairplay fait partie intégrante des valeurs de l'équipe.

Chaque joueur(se) et arbitre est tenu de respecter les règles du roller derby à savoir pas de coup avec les coudes, pas de coup à la tête, pas de croche-pied, ne pas attraper son coéquipier.

L'association refuse toute violence gratuite, auquel cas l'exclusion définitive de l'association sera immédiate.

Si un adhérent se sent en situation de conflit, il s'engage à l'exprimer au plus tôt après l'entraînement et ce à la personne concernée, au coach, ou à la totalité de l'équipe si nécessaire afin de trouver une solution et d'éviter toutes histoires disproportionnées. Ce conflit pourra être réglé en présence d'un tiers (coach, membre du bureau) à la fin de l'entraînement.

- Drogues et alcools

Aucun participant à l'entraînement ou à tout autre événement sportif organisé par la ligue ne pourra être admis en étant sous l'emprise de drogue et/ou alcool.

De même, il est strictement interdit de faire entrer ces substances lors des entraînements et/ou événements sportifs.

- Image de l'association

Tous les membres de l'association sont responsables de son image. Par conséquent, ils sont les garants de la représentation extérieure de l'association et leur comportement doit rester exemplaire lors des entraînements, matches, bootcamps et autres manifestations.

Il en est de même pour les photos et publications diffusées qui ne doivent pas altérer le bon fonctionnement sportif et l'image de l'association. Le Conseil d'administration jugera du caractère préjudiciable des publications et/ou commentaires divers notamment sur les réseaux sociaux.

Article 7 : Sanctions

Pour tout manquement au règlement interne, le bureau est amené à statuer sur la gravité du problème. Il décide et fait appliquer la ou les sanctions appropriées après avoir entendu la ou les personnes concernées.

Les sanctions sont classées par ordre croissant :

- Avertissement
- Interdiction de participation temporaire (entraînements et/ou évènements de Roller Derby Dunkerquois, entraînements hors les murs sous la bannière Roller Derby Dunkerquois)
- Exclusion définitive.